

Réunion du 11 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le onze décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Michel SARTHOU (Suppléant de Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ (pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Emilie DARSAUT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Alain LENGLET, Marc PEREZ, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 4 : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SAS TISSAGE MOUTET IMPLANTEE A ORTHEZ**Rapporteur : M. Michel DUPUY**

L'entreprise MOUTET est spécialisée dans le tissage, ses produits se situant plus particulièrement dans l'art de la table (nappes, torchons, tabliers, etc.). Elle fêtera ses 150 ans en 2024. Elle emploie aujourd'hui 32 salariés (7 en charge de l'administration et des missions commerciales, 3 au sein du bureau de création artistique, 22 au tissage et à la confection, dont 2 apprentis en CAP couture). L'impact du projet développé grâce à l'extension immobilière ici présentée permet d'entrevoir 2 nouvelles embauches a minima au cours de l'année 2024.

A ce jour, l'usine est constituée d'un atelier de tissage doté de 6 métiers à tisser, d'un atelier de découpe, d'un atelier de confection et d'un atelier de broderie. Elle souhaite encore investir dans 2 machines.

L'entreprise sollicite aujourd'hui la communauté de communes de Lacq-Orthez car elle a la volonté de développer l'activité « Usine ouverte ». Ce projet est rendu possible par l'acquisition de surfaces dans la continuité des locaux au sein de la même copropriété. Cette démarche permettra à des créateurs et des designers français et internationaux d'être accueillis au sein de l'entreprise de manière ponctuelle pour mettre en œuvre des projets collaboratifs aboutissant à des créations de nouveaux produits. L'aménagement de cet espace permettra à cette activité de se développer. Dans le cadre de cette opération d'aménagement, sera également réalisée une salle permettant de réaliser des shootings photo.

Les investissements immobiliers sont évalués à 122 283 € HT. L'enveloppe des dépenses éligibles est estimée à 90 511,00 € HT.

Compte tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible, il est proposé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SAS TISSAGE MOUTET d'un montant plafonné à 9 051,10 €, soit un taux d'intervention de 10 %.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- **d'octroyer** une aide de 9 051,10 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 90 511,00 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SAS TISSAGE MOUTET la convention, annexée à la présente délibération, qui fixe les modalités de versement de ladite aide.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT